



Vendre après une séparation

Par **krisherald**, le **24/05/2011 à 10:58**

Bonjour,rnrnJe suis séparé de ma compagne nous n'étions ni marié ni pacsé et nous avons acheté un bien immobilier ensemble. Madame ne veut pas revendre alors qu'elle est incapable d'assurer le paiement du crédit. J'ai reçu une injonction de payer plus de 6600 euros de retard de paiement je ne peux pas payer une telle somme. Puis-je la contraindre à vendre ? Que dois-je faire ? Merci pour vos réponses. Je précise également que je ne vis plus dans le domicile c'est madame qui vit avec ses enfants.

Par **edith1034**, le **24/05/2011 à 12:13**

OUIrnrnil faut saisir le juge par voie d'avocat pour sortir de l'indivision et la forcer à vendre
pour tout savoir sur la vente immobilièrernrn<http://www.fbis.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>

Par **mimi493**, le **24/05/2011 à 16:22**

Oui, mais ça prendra du temps. Entre temps, puisque l'organisme de crédit a choisi de se retourner contre vous, il faut agir : faire opposition à l'injonction de payer afin d'avoir une audience. Il faut obtenir un jugement où Madame est aussi contrainte de payer sa moitié
Payez-vous une pension alimentaire pour les enfants ?
Vous pouvez exiger une indemnité d'occupation et la faire dès maintenant

Par **krisherald**, le **24/05/2011** à **20:42**

Merci pour vos réponses. Je ne paie pas de pension car les enfants ne sont pas de moi.